

# Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en quête de mobilité

Elsa Tyszler

DANS **MIGRATIONS SOCIÉTÉ 2018/3 N° 173** , PAGES 143 À 158

ÉDITIONS **CENTRE D'INFORMATION ET D'ÉTUDES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0995-7367

DOI 10.3917/migra.173.0143

Date de mise en ligne : 15/10/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-migrations-societe-2018-3-page-143?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**Elsa TYSZLER**

*Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en  
quête de mobilité*

## **Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en quête de mobilité**

Elsa TYSZLER \*

La gestion politique de la frontière maroco-espagnole et ses effets sur les « migrants » dits subsahariens ne constituent pas un nouveau sujet d'étude<sup>1</sup>. Pourtant, malgré les nombreux travaux réalisés, un manque subsiste : la prise en compte des rapports sociaux de sexe et de leur imbrication avec ceux de « race »<sup>2</sup> et de classe dans l'analyse des politiques migratoires sécuritaires et leurs conséquences. L'utilisation du mot « migrant », le plus souvent au masculin neutre, présente les hommes « subsahariens » comme désignant la globalité des personnes migrantes, les femmes étant ainsi, la plupart du temps, « *autant exclues de la description que de la théorisation* »<sup>3</sup>. Il en ressort une homogénéisation des effets des politiques de répression de la mobilité, pourtant éminemment pluriels et complexes. Supposées neutres, les politiques migratoires ne sont-elles pas affectées par les rapports de genre<sup>4</sup> au moment de leur mise en œuvre pratique ? N'ont-elles pas des conséquences différentes en fonction de leur application à des personnes migrantes catégorisées comme « hommes » ou « femmes » ?<sup>5</sup>

---

\* Doctorante en sociologie au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), au sein de l'équipe Genre, Travail, Mobilité (GTM), Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis.

1. Voir par exemple FERRER-GALLARDO, Xavier, "Acrobacias fronterizas en Ceuta y Melilla. Explorando la gestión de los perímetros terrestres de la Unión Europea en el continente africano", *Documents d'anàlisi geogràfica*, n° 51, 2008, pp. 129-149 ; PIAN, Anaïk, *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris : Éd. La Dispute, 2009, 237 p. ; ANDERSSON, Ruben, *Illegality, Inc.: Clandestine Migration and the Business of Bordering Europe*, Oakland: University of California Press, 2014, 360 p. ; GABRIELLI, Lorenzo, "Récurrence de la crise frontalière : l'exception permanente en Espagne", *Cultures & Conflits*, n° 99-100, 2015, pp. 75-98 ; KOBELINSKY, Carolina, "Exister au risque de disparaître. Récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 2, 2017, pp. 115-131.
2. Le terme de « race » se réfère ici à une « *catégorie d'analyse critique, pour désigner et analyser des rapports de racialisation, c'est-à-dire des dispositifs de différenciation stigmatisant ou discriminant* ». Voir DORLIN, Elsa (sous la direction de), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris : Presses universitaires de France, 2009, 320 p. (voir p. 15).
3. MATHIEU, Nicole-Claude, *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris : Les Éditions de l'EHESS, 1985, 251 p. (voir p. 139).
4. Le genre est la construction sociale, historique et hiérarchique, faite à partir du sexe des femmes et des hommes. Il symbolise les rapports sociaux de sexe. Voir SCOTT, Joan W., *De l'utilité du genre*, Paris : Éd. Fayard, 2012, 219 p.
5. Nous parlons ici d'hommes et de femmes au sens des catégorisations sociales de sexe. Voir MATHIEU, Nicole-Claude, *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Paris : Éd. Côté-femmes et Indigo, 1991, 293 p.

Selon Jane Freedman, les politiques d'asile ont un impact particulier sur les femmes, en ce qu'elles renforcent souvent leur dépendance et leur vulnérabilité<sup>6</sup>. Elle souligne ainsi l'aspect genré de l'insécurité vécue par les personnes exilées tentant d'accéder à une Europe en plein renforcement de la sécurité de ses frontières<sup>7</sup>. Dans cette même perspective, notre recherche menée au Maroc et dans les enclaves de Ceuta et Melilla se propose d'analyser, au prisme des rapports sociaux de sexe, de race et de classe, les impacts que génère une frontière « sécurisée » sur les personnes en migration, ainsi que les résistances et les formes de résilience qui s'y jouent. Se situant dans une « *sociologie du passage et de la frontière qui explore ce qui se passe dans ces espaces-tampons* »<sup>8</sup>, et s'inspirant des travaux de nombreuses auteures féministes<sup>9</sup>, le présent article interroge le lien entre sécurisation des frontières et violences de genre. Officiellement, les politiques actuelles menées autour de cette frontière euro-africaine œuvrent pour la libération des femmes des réseaux de traite humaine et de trafic. Mais les paradoxes soulevés par les pratiques sécuritaires et leurs effets amènent à déconstruire ces discours dominants qui passent sous silence et dépolitisent les violences vécues par les femmes en quête de mobilité.

S'intéresser à l'expérience des femmes migrantes aux frontières nous en apprend plus sur l'ensemble du dispositif de blocage et de passage, ainsi que sur les conséquences profondes des politiques d'externalisation des frontières de l'Union européenne (UE) en Afrique. L'objectif de cette contribution est donc de montrer comment la fermeture des frontières et leur sécurisation aggravent les rapports de domination entre les sexes, et notamment les violences sexuelles contre les femmes.

La première partie de ce texte met en exergue le contexte et la situation à la frontière maroco-espagnole dans lesquels se trouvent les candidates et les candidats noirs à l'Europe. La deuxième examine les expériences sexuées des femmes migrantes du côté marocain de la frontière, dans les campements en forêt. Enfin, la troisième partie évoque l'instrumentalisation politique de la présence des femmes aux

6. FREEDMAN, Jane, "Introduire le genre dans le débat sur l'asile politique : l'insécurité croissante pour les femmes réfugiées en Europe", *Cahiers du Cedref*, n° 12, 2004, pp. 61-80.

7. FREEDMAN, Jane, "Engendering Security at the Borders of Europe: Women Migrants and the Mediterranean 'Crisis'", *Journal of Refugee Studies*, Vol. 29, n° 4, 2016, pp. 568-582.

8. PIAN, Anaïk, *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, op. cit. (voir p. 205).

9. Notamment ceux de sociologues féministes francophones, qui lient études des migrations/des politiques migratoires et études sur le genre dans le cadre de la mondialisation néolibérale, comme Mirjana Morokvasic, Andrée Michel, Jules Falquet, Jane Freedman, Fatima Ait Ben Lmadani, Nasima Moujoud, Adelina Miranda, parmi tant d'autres.

## **Sécurisation des frontières et violences contre les femmes 145**

frontières et explore le concept de vulnérabilité pour penser le lien entre sécurisation des frontières et violences de genre.

L'enquête de terrain sur laquelle se base cet article a été réalisée au Maroc et dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla entre 2015 et 2017, dans le cadre de notre thèse de doctorat. Nous avons eu recours à la méthode de l'observation participante par le biais de différents postes occupés au sein d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG) ayant pour mission d'accompagner des personnes migrantes dites subsahariennes au Maroc. Outre de nombreuses observations ethnographiques qui se sont déroulées à la frontière maroco-espagnole, nous avons mené une centaine d'entretiens avec une diversité d'actrices et d'acteurs gravitant au sein de cet espace spécifique (personnes migrantes, activistes, personnels d'associations et d'ONG, représentants des autorités locales et nationales, membres des forces de sécurité espagnoles).

### **La gestion des migrations indésirables à la frontière maroco-espagnole**

Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, résidus de l'empire colonial espagnol, sont situées sur la côte nord du Maroc. Elles forment les seules frontières terrestres entre l'Afrique et l'Europe. À la suite de l'intégration de l'Espagne dans l'Espace Schengen en 1995<sup>10</sup>, cet espace s'est mué en une « frontière extérieure » de l'Union européenne, matérialisée par les deux villes autonomes. Sujette à des franchissements irréguliers, cette zone a grandement préoccupé l'Espagne et ses homologues européens. Pour y remédier, les autorités espagnoles ont cherché à améliorer l'imperméabilité de ces espaces frontaliers en érigeant des clôtures de plus en plus hautes, tout en multipliant les dispositifs de contrôle et de surveillance. Parallèlement, le Maroc s'est vu inciter à endosser des tâches de garde-frontière de l'UE. Il collabore activement — entre contraintes et opportunités<sup>11</sup> — dans la lutte contre l'immigration dite clandestine, notamment en mobilisant son personnel militaire et en construisant des murs pour renforcer les

10. Si l'Espagne a signé les Accords de Schengen en 1992, leur mise en œuvre a été effective en 1995.

11. Le Maroc n'est pas le simple exécutant des politiques migratoires européennes, il est incité à coopérer en la matière par le biais de divers mécanismes de conditionnalité, et les différents niveaux de négociations sont utilisés pour obtenir le plus d'avantages possibles en échange d'une participation active à la lutte contre les migrations irrégulières. Voir EL QADIM, Nora "La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités", *Politique européenne*, vol. 2, n° 31, p. 91-118. Les pays tiers comme le Maroc sont incités à coopérer en la matière par le biais de divers mécanismes de conditionnalité. Voir EL QADIM, Nora "Lutte contre l'immigration irrégulière et conditionnalité de l'aide au développement", *Migrations Société*, vol. 30, n° 171, janvier-mars 2018, pp. 109-125.

clôtures espagnoles déjà existantes. La sécurisation de cette frontière extérieure de l'UE passe donc, des deux côtés, par l'emploi de moyens et dispositifs militaro-sécuritaires.

Cela explique pourquoi Ceuta et Melilla constituent une zone d'attention particulière lorsqu'il s'agit de s'intéresser à des pans d'une politique migratoire visant à freiner les mouvements de personnes « indésirables » allant vers l'Europe. Pour assurer la « sécurisation » de l'espace européen<sup>12</sup>, les politiques de l'UE et de ses États membres se sont concentrées sur la prévention de l'arrivée de migrants irréguliers. D'une part, la législation relative aux conditions d'entrée et de séjour sur le territoire européen, ainsi que les dispositifs physiques de contrôle aux frontières ont été renforcés. D'autre part, certaines missions de contrôle des frontières ont été déléguées à des États dits tiers (d'origine de l'immigration ou de transit) pour qu'ils freinent le départ de mouvements migratoires irrégularisés en direction de l'Europe, ce qui s'inscrit dans un processus plus global d'externalisation des politiques migratoires<sup>13</sup>.

Cette zone-frontière est le théâtre de violences à l'égard des candidats à l'Europe. Un exemple marquant remonte à 2005, lorsque au moins onze personnes ont été tuées par balles par des militaires, en plus de centaines de blessés, au cours d'une tentative de franchissement des clôtures de barbelés de Ceuta et Melilla<sup>14</sup>. Aujourd'hui encore, des violations des droits des migrants et des exactions commises contre les « Subsahariens » sont rapportées par les personnes présentes sur cet espace. Les forces auxiliaires marocaines et les gardes civils espagnols semblent bénéficier d'une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre pratique des politiques de protection de cette frontière extérieure de l'UE, notamment à l'égard de certaines catégories de personnes en migration.

La route migratoire que constitue la zone-frontière maroco-espagnole est ancienne. D'abord route d'émigration pour les personnes marocaines, elle est ensuite devenue route d'immigration et d'exil pour les personnes provenant de toute l'Afrique, mais aussi d'Asie et du Moyen-Orient, avec des variations importantes en fonction des périodes. Cette route reste actuellement empruntée par la population marocaine et par certaines populations étrangères, malgré une sécurisation toujours croissante de la frontière. En 2017, l'Espagne se posi-

12. BIGO, Didier "Le 'phagocytage' des questions de migration et de libre circulation en Europe par les enjeux de sécurité ?", *Migrations Société*, vol. 20, n° 116, mars-avril 2008, pp. 73-84.

13. Voir les éditions de 2009, 2013 et 2017 de *l'Atlas des migrants en Europe* de Migreurop (Paris : Éd. Armand Collin).

14. Voir MIGREUROP, *Guerre aux migrants. Le petit livre noir de Ceuta et Melilla*, Paris : Éd. Syllepse, 2007, 234 p.

## Sécurisation des frontières et violences contre les femmes 147

tionnait comme troisième pays récepteur des arrivées de « migrants internationaux » en Europe par les routes méditerranéennes (15 %), loin derrière l'Italie (64 %) et la Grèce (19 %) <sup>15</sup>. Parmi les 28 707 personnes ayant accédé « irrégulièrement » à son territoire par voies maritimes et terrestres cette année-là, près de 50 % étaient originaires d'« Afrique subsaharienne » et 40 % du Maghreb <sup>16</sup>. Même si ces proportions sont semblables, la migration « subsaharienne » est plus médiatisée et connaît un plus grand nombre de drames en Méditerranée <sup>17</sup>.

Les candidates et les candidats noirs à l'Europe présents à la frontière maroco-espagnole sont majoritairement originaires d'Afrique centrale et de l'Ouest. Pour l'historien Herbert Ekwe-Ekwe, les appellations « Subsahariens » et « Afrique subsaharienne », forgées en Occident, doivent être analysées comme « *un schéma classificatoire dénué de sens [dont] l'usage défie la science des fondamentaux de géographie, priorise la labellisation banale, stéréotypée et raciste* » <sup>18</sup>. Alors que ces individus sont systématiquement qualifiés de « migrants économiques » par les autorités espagnoles et marocaines, les motifs de départ de ces personnes sont extrêmement divers et rentrent parfois dans les critères de l'asile <sup>19</sup>. À la frontière, elles sont particulièrement traquées et violentées par les militaires, en comparaison d'autres qui tentent d'entrer en Espagne, comme celles provenant de Syrie ou d'Algérie. Dans la région de Nador, près de l'enclave de Melilla, les personnes interrogées parlent d'une « chasse à l'homme noir » : « *On n'a jamais vu un Syrien être frappé à la frontière, si vous êtes noir, vous serez frappé comme un serpent* », affirme un Nigérian rencontré en 2015. « *À Nador, il suffit d'être noir pour être arrêté, c'est une ville interdite aux Subsahariens* », dénonce un militant marocain interrogé en 2017. « *Le groupe subsaharien [...] est de loin le plus vulnérable [...] et le moins bien traité par rapport aux autres, comme les Syriens. Les Syriens sont les bienvenus : ce sont des Arabes, ils ont la même religion, ils viennent d'un pays en guerre... Il y a une certaine tolérance parce qu'ils nous ressemblent davantage* » déclare Khadija Ainani, vice-

15. Chiffres de l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) pour l'année 2017 : [http://migration.iom.int/docs/2017\\_Overview\\_Arrivals\\_to\\_Europe.pdf](http://migration.iom.int/docs/2017_Overview_Arrivals_to_Europe.pdf).

16. ASOCIACION PRO DERECHOS HUMANOS DE ANDALUCÍA, *Balance migratorio 2017*, Cadix : APDHA, 2018.

17. En 2017, 249 personnes ont perdu la vie en tentant d'accéder à l'Espagne depuis le Maroc, dont 80 % d'origine dite « subsaharienne ». Voir *ibidem*.

18. EKWE-EKWE, Herbert, *Readings from Reading: Essays on African Politics, Genocide, Literature*, Oxford: African Books Collective, 2011, 236 p. (voir p. 185)/

19. En 2015, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés estimait à 70 % le taux de demandeurs d'asile potentiels parmi les personnes tentant de franchir les clôtures de Ceuta et Melilla. Voir RAMAJO, Javier, "España, denunciada ante la ONU por discriminación racial en la frontera con Marruecos", *El Diario*, 25 juin 2015.

présidente de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) dans une interview en 2018<sup>20</sup>. Dans le même temps, la discrimination raciale est également pointée de l'autre côté de la frontière : en 2015, l'Espagne a été dénoncée devant les Nations unies pour violation du droit à la non-discrimination : la plainte du Comité René Cassin oppose l'accueil pertinent des demandeurs d'asile syriens à l'impossibilité pour les « Africains subsahariens » d'accéder aux bureaux d'asile de Ceuta et Melilla.

Le harcèlement sécuritaire des personnes noires dans les régions frontalières comme Nador, a généré l'encampement de nombre d'entre elles dans des forêts, forcées de se cacher en attendant de pouvoir franchir la frontière. Dans ces lieux, les individus doivent se plier à l'organisation dictée par les chefs des campements (eux-mêmes originaires d'Afrique centrale ou de l'Ouest), également impliqués dans la gestion des tentatives de passage de la frontière. Les personnes candidates à l'Europe sont souvent regroupées selon leur nationalité et le mode de franchissement de la frontière envisagé. Leurs conditions de vie sont difficiles, puisqu'elles n'ont pas accès à l'eau potable ni à des installations d'hygiène, faisant dire à certains enquêtés que « *la forêt, c'est pour les animaux, pas pour les humains* ». Le harcèlement se matérialise sous la forme d'arrestations collectives répétées, généralement au milieu de la nuit, mais aussi par la destruction des campements par le feu. Le vol de leurs biens (téléphones, argent) est également une pratique courante. Par ailleurs, la fourniture d'une aide humanitaire dans les campements est régulièrement empêchée par les forces de sécurité, tandis que des migrants sont arrêtés alors qu'ils se rendent à l'hôpital. Outre les campements, certains candidats à l'immigration vivent dans des bâtiments abandonnés ou des maisons dégradées louées par des locaux, mais les arrestations y restent possibles. Cette politique de traque ciblée force l'analyse d'une forme d'altérisation radicale des personnes migrantes noires. Au niveau de la population locale, si des actes de solidarité ne sont pas rares, les agressions physiques graves restent fréquentes et l'hostilité à l'égard des personnes noires constitue une constante dans les récits d'expériences collectés à Nador. Si la population dite subsaharienne représente le groupe le plus indésirable dont le franchissement de la frontière doit être empêché, les expériences de ses membres se révèlent être sexuées. Entre invisibilité et visibilité sélective<sup>21</sup>, les femmes d'Afrique centrale et de l'Ouest, dans la pluralité de leurs profils et

20. HIERRO, Lola, "No hay activista que no haya sufrido represión en Marruecos", *El País*, 13 février 2018.

21. MOROKVASIC, Mirjana "L'(in)visibilité continue", *Cahiers du Genre*, vol. 2, n° 51, 2011, p. 25-47.

de leurs parcours, sont bien présentes et actrices dans cet espace-frontière.

## **Mobilité entravée et résistances au féminin**

L'espace-frontière induit-il un bouleversement, une réorganisation des rapports sociaux ? L'analyse des modalités de passage et de la (sur)vie en forêt invitent, au contraire, à penser que l'ordre sexué et la domination masculine résistent au changement, et que la sécurisation des frontières renforce un continuum de violences contre les femmes. La consubstantialité des rapports sociaux de sexe, de « race » et de classe<sup>22</sup> est particulièrement éclairante pour analyser l'expérience de la frontière des candidates à l'Europe, en incluant la condition migrante dans la coproduction des rapports de pouvoir et de domination.

Pour passer en Espagne, trois tactiques principales sont utilisées par les personnes originaires d'Afrique centrale et de l'Ouest<sup>23</sup> : la tentative de franchissement des clôtures de Ceuta et Melilla, l'entrée par un des postes frontières en étant caché dans un véhicule, et la traversée en mer<sup>24</sup>. Toutefois, les enquêtés nous expliquent que « *les barrières, c'est pour les hommes* ». À la frontière, les femmes sont donc généralement assignées à la voie maritime<sup>25</sup>, tentant des traversées payantes en zodiac. Pour augmenter les chances de passage par la mer, le recours à la grossesse est une tactique développée. Cela émane d'une expertise accumulée par les personnes migrantes après avoir constaté que les autorités espagnoles chargées du sauvetage sont plus enclines à intervenir (puis à les débarquer en Espagne) si des femmes enceintes (ou avec des enfants) sont présentes à bord. Une jeune Sénégalaise rencontrée à Nador nous explique que « *Quand on est dans*

---

22. L'imbrication des rapports sociaux de sexe, race et classe a d'abord été théorisée aux États-Unis avec le concept d'*interlocking* (Combahee River Collective), puis d'*intersectionality* (Kimberly Crenshaw). Celui de consubstantialité, introduit dans la recherche francophone par Danièle Kergoat, insiste surtout sur la coproduction mutuelle des rapports sociaux plutôt que sur leur cumulation. Voir KERGOAT, Danièle, "Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux", in : DORLIN, Elsa (sous la direction de), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, op. cit.

23. Cet article se focalise sur la dimension sexuée, mais les recherches de terrain ont permis de montrer que le passage de la frontière est aussi racialisé : alors que les exilés de Syrie ou d'Algérie, par exemple, peuvent tenter d'entrer à pied à Ceuta et Melilla par les postes frontaliers, il est impossible pour les « Subsahariens » d'en faire de même.

24. Les prix des traversées en zodiac varient entre 1 000 et 4 000 euros en fonction des modalités et de la destination (enclave ou péninsule). Le prix d'un passage pour entrer dans une enclave en étant caché dans un véhicule peut coûter le double, voire le triple, la tentative étant bien moins risquée pour les passagers, et beaucoup plus courte. La tentative de franchissement des clôtures reste « gratuite » sur le plan financier.

25. Certaines femmes migrantes avec un capital économique élevé tentent le franchissement de la frontière en étant cachées dans des véhicules.

*l'eau et qu'on appelle Salvamento [l'organisme espagnol de sauvetage en mer], ils demandent toujours s'il y a des femmes enceintes ou des enfants à bord. S'il n'y en a pas, ils risquent de retarder [leur intervention] ». Ainsi, certaines femmes migrantes viennent enceintes ou sont « incitées » à le devenir de façon plus ou moins contrainte, pour avoir plus de chance de monter dans un zodiac. Dans cette configuration, la présence féminine est donc profitable aux hommes.*

En revanche, les menstruations féminines sont interdites lors de la traversée, comme l'affirment plusieurs femmes enquêtées : « *Ça c'est catastrophique, c'est pour cela que quand tu as tes règles, personne ne doit le savoir. Ils disent que quand une fille a ses règles, elle ne peut pas aller dans la mer, sinon les requins vont venir* » ; « *Si le chairman [voir infra] le sait, il ne te met jamais dans le convoi* ». Cette prohibition les contraint à adopter des stratégies pour éviter les menstruations : « *Nous, on a avalé pas mal de trucs là-bas ! Toutes les filles en fait. On avalait deux, quatre pastilles par jour. Des filles avalaient des paquets même, c'est dangereux ! Pour voyager, les gens sont capables de tout !* ». Les modalités de passage de la frontière se révèlent ainsi tout à fait genrées et les femmes se voient encore plus contraintes, jusque dans leur corps, qu'elles doivent maîtriser à tout prix ou prêter aux stratégies de certains hommes pour espérer traverser. La vie en forêt, qui précède les tentatives de passage, est également impactée par les rapports sociaux de sexe.

Les hommes rencontrés affirment que « *pour survivre dans la forêt, il faut être un mâle fort* ». L'organisation des campements est en général patriarcale, l'autorité y étant toujours détenue par des hommes migrants d'Afrique centrale et de l'Ouest, les *chairmen*. Ils établissent les règles de vie du campement et la hiérarchie à respecter, tout en organisant les tentatives de passages en mer ou en voiture, en collaboration étroite avec des partenaires marocains (et parfois espagnols) qui gèrent les départs des zodiacs. « *Les Marocains disent aux chairmen le nombre de personnes qui peut monter dans chaque convoi, et ensuite ce sont les chairmen qui décident de qui va partir* », explique une femme camerounaise ayant fait plusieurs tentatives de traversée, sans succès jusqu'alors. L'organisation spatiale des campements témoigne d'un contrôle social important, puisque les abris où dorment les femmes sont très souvent situés près de la tente du *chairman*. Si elles sont considérées comme « trop vulnérables », « trop fragiles » — d'après les discours masculins — pour supporter la vie en forêt, leur présence est en réalité désirable, voire utile, pour les hommes des campements : certains nous expliquent qu' « *elles peuvent au moins descendre en*

*ville pour taper le salam [mendier] et ramener de la nourriture, car on ne les arrête pas. Nous les hommes, on nous traque* »<sup>26</sup>.

Dans les campements, des femmes ont recours au travail du sexe comme ressource financière ou monnaie d'échange pour survivre en forêt et payer la traversée vers l'Europe. D'autres femmes se voient contraintes à des rapports sexuels pour obtenir la protection d'un homme qui les protégera des autres hommes et/ou leur permettra d'assumer leurs besoins essentiels quotidiens pendant leur attente en forêt. D'autres encore sont empêchées de tenter la traversée si elles ne cèdent pas au chantage sexuel du *chairman* duquel dépend leur départ en mer, comme l'expliquent une Sénégalaise et une Libérienne rencontrées dans un campement en forêt : « *Des fois, même si tu as de l'argent, ça ne va pas t'aider du tout. Parce que tous les chairmen que tu vois là-bas, ils veulent les filles. Surtout les nouvelles qui viennent de débarquer. À chaque fois, tu donnes ton argent, mais on ne t'emmène pas. Pourquoi ? Parce que le chairman est intéressé par toi. Soit tu fais ce qu'il veut, ensuite il t'emmène, soit tu ne veux pas, il te laisse là-bas. C'est ça* » ; « *Quand je suis venue la première fois à Nador, j'étais enceinte et j'avais l'argent. C'est parce que j'ai refusé le chairman qu'il ne m'a pas fait voyager et qu'il a bloqué mes 2 500 euros. [...] C'est impossible pour une femme, même si elle est enceinte ou si elle a un enfant, de boza<sup>27</sup> sans coucher avec les chairmen* ».

Les explications développées par ces femmes nous renseignent sur le contrôle masculin des tentatives féminines de passage de la frontière. En forêt, être une femme rend dépendante de la volonté des hommes, qui contrôlent le dispositif de passage de la frontière, dont les *chairmen* sont l'un des maillons. Certaines femmes voient ainsi s'allonger leur durée d'attente dans la forêt et, en conséquence, s'exposent davantage à des risques de chantage ou de violences sexuelles, que ce soit de la part des *chairmen*, ou encore des militaires et des civils marocains qui pénètrent parfois dans les campements : « *Quand j'étais en forêt, je ne dormais pas la nuit, j'avais trop peur qu'un homme rentre dans mon bunker [abri]. Alors je restais éveillée toute la nuit, je préférais dormir le jour. J'ai fait ça pendant trois mois* », nous explique une jeune Sénégalaise lors d'un entretien sur place.

---

26. Aujourd'hui, les femmes sont également arrêtées de manière systématique. Voir GROUPE ANTIRACISTE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DÉFENSE DES ÉTRANGERS ET MIGRANTS, *Coûts et blessures*, Rabat : GADEM, 2018 (à paraître).

27. Dans plusieurs dialectes de l'Afrique de l'ouest, le mot boza signifie « victoire ». C'est le cri de joie prononcé par les candidats à l'Europe originaires d'Afrique centrale et de l'Ouest qui parviennent à franchir la frontière.

Pour ces raisons, des femmes renoncent à la traversée, d'autres persévèrent. La pluralité des situations rend complexe une montée en généralité, mais ces rapports de pouvoir font écho au système de l'échange économique-sexuel dans lequel la sexualité serait un service dispensé par les femmes, dans l'attente d'une compensation provenant des hommes. À travers ce modèle, Paola Tabet<sup>28</sup> démonte le concept de prostituée comme figure idéologique, en expliquant que beaucoup de femmes peuvent être concernées par ce système — qu'elle nomme « continuum » — qui appréhende la sexualité comme une monnaie d'échange entre deux partenaires. De même, Gail Pheterson<sup>29</sup> remet en cause le stéréotype de la prostituée en théorisant le stigmate de « putain » qui ne se limiterait pas à définir la prostitution comme une transaction consistant à échanger un service sexuel contre de l'argent, mais qui servirait aussi d'instrument de contrôle politique et social des femmes. Cependant, Paola Tabet et Gail Pheterson affirment que le travail du sexe peut aussi constituer une manière pour les femmes de s'affirmer comme sujet et d'être propriétaires de leur force de travail. C'est également ce que montrent certains travaux menés au Maroc<sup>30</sup>, où les enfants et le sexe sont souvent utilisés comme des ressources par les femmes migrantes pour améliorer leur survie économique et ainsi augmenter leurs possibilités de mobilité.

Cela étant, les relations sociales entre hommes migrants et femmes migrantes à la frontière sont plurielles et complexes, les situations variant d'un campement à l'autre, d'un groupe à l'autre. Des récits évoquent des rapports fraternels et de solidarité entre femmes et hommes. Certains hommes ne rentrent pas dans les schémas de domination décrits précédemment, certains *chairmen* sont appréciés, considérés comme étant fiables et aidants. Il convient ainsi de garder des propos nuancés. Néanmoins, la gestion « militaro-sécuritaire » de la frontière semble bien exacerber une féminité vulnérable et une masculinité viriliste<sup>31</sup>. La centralité des violences sexuelles dans l'expérience des femmes l'illustre bien : « *C'est impossible de rencontrer une femme subsaharienne qui a pris la route pour arriver au Maroc et qui n'a pas subi des violences sexuelles sur le chemin ou dans les frontières. Les rares femmes qui en*

28. TABEL, Paola, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2004, 207 p.

29. PHETERSON, Gail, *Le prisme de la prostitution*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2001, 214 p.

30. Voir PIAN, Anaïk, "La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc", *Cahiers du genre*, vol. 2, n° 49, 2010, pp. 183-202 ; STOCK, Inka "Gender and the Dynamics of Mobility: Reflections on African Migrant Mothers and 'Transit Migration' in Morocco", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 35, n° 9, 2011, pp. 1-19.

31. Face à la répression, notamment autour des barrières, les hommes migrants semblent se réfugier dans une mise en scène de soi où l'on est un « vaillant soldat » risquant sa vie au front. Voir TYSZLER, Elsa, "Boza ! Disent aussi les femmes", *Vacarme*, vol. 83, 2018, pp. 70-79.

## Sécurisation des frontières et violences contre les femmes 153

sont sorties indemnes sont des cas isolés » témoigne le médecin d'une ONG travaillant avec les femmes migrantes au Maroc. Pour certaines de nos enquêtées, c'est toutefois « *le prix à payer pour les femmes qui veulent voyager* ».

Peut-on qualifier ces négociations asymétriques, ces rapports de pouvoir et de domination d'hommes sur des femmes, de traite humaine ? Malgré une définition juridique précise<sup>32</sup> qui ne permet pas d'englober la diversité des situations des femmes migrantes, les autorités marocaines et espagnoles utilisent amplement cette rhétorique pour justifier les politiques répressives menées à la frontière.

### **Des politiques humanitaristes au secours des femmes migrantes ? Logiques genrées dans la gouvernance migratoire et résistances**

Au cours de notre enquête de terrain, nous avons constaté que la figure de la femme migrante est mise en scène comme (forcément) victime de la traite. Prenant en compte les travaux ayant déjà dénoncé la mise en visibilité des femmes migrantes qui « *demeure sélective, partielle et partielle* »<sup>33</sup>, il est intéressant d'analyser la façon dont les gouvernements marocain et espagnol, qui importent une logique déjà présente en Europe<sup>34</sup>, manipulent la question de la traite humaine à des fins politiques. Cette catégorisation massive amalgame une pluralité de parcours et de situations complexes, tout en dépolitisant les violences que ces femmes subissent et qui découlent indirectement de la sécurisation des frontières. Elle les prive également de leur « agentivité » et de leur capacité d'action en les associant à une vulnérabilité passive.

À titre d'exemple, nous avons assisté, en février 2015, à une opération sécuritaire de grande envergure menée dans la forêt de Nador. Plus de 1 200 personnes migrantes ont été arrêtées puis conduites vers des lieux de détention improvisés, hors de tout cadre légal, dans différentes villes du sud du Maroc. Dans un communiqué, le ministère de l'Intérieur marocain avait alors déclaré qu'il aurait procédé à « *la libération de plusieurs migrants, notamment des femmes et enfants, qui étaient contraints de vivre au sein de cette forêt par les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains* ». Il avait prévenu que « *des*

32. La traite des êtres humains a été définie par le protocole de Palerme en 2000 et reprise par différents instruments.

33. MOROKVASIC, Mirjana, "L'(in)visibilité continue", art. cité.

34. Voir par exemple les différents travaux de Milena Jakšić, Mathilde Darley, Françoise Guillemaut et Rutvica Andrijasevic.

opérations similaires [seront] systématiquement conduites pour évacuer tous les endroits occupés par les migrants qui planifient d'organiser des tentatives d'émigration irrégulière »<sup>35</sup>. Or, très peu de femmes et d'enfants faisaient partie des individus arrêtés, mais surtout, aucune action de détection de possibles victimes de traite et encore moins de protection n'a été entreprise par les autorités.

S'il n'est pas question de nier l'existence de phénomènes de traite humaine à cette frontière, l'on note depuis quelques années, le glissement sémantique qui s'est opéré de la « lutte contre l'immigration irrégulière » à la « lutte contre la traite et le trafic d'êtres humains ». Nicola Mai nous invite à être critique envers les interventions pouvant relever de ce qu'il nomme « l'humanitarisme sexuel »<sup>36</sup>, opérant en fait à la restriction de la mobilité de groupes migrants qui ont été essentialisés et altérés de façon stratégique comme étant de « pures » victimes d'oppression et d'exploitation sexuelles.

Côté espagnol, à Ceuta comme à Melilla, malgré l'existence d'un « protocole de détection des victimes de traite », la protection des femmes migrantes identifiées comme potentielles victimes de traite humaine semble n'être qu'un discours, puisque aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre. « *La police ne veut pas transférer à la péninsule toutes les femmes victimes de traite par crainte de l'appel d'air* », nous explique en 2015 le directeur du Centre de séjour temporaire pour migrants de Melilla. Pourtant, selon lui, « *toutes les femmes subsahariennes sont victimes de traite, à 99 %* ».

Ainsi, de part et d'autre de la frontière, le concept de traite lié directement à la migration irrégulière permet de criminaliser la totalité des mouvements migratoires des populations africaines noires, tout en justifiant une gestion sécuritaire des frontières, contraire aux engagements internationaux des États membres de l'UE<sup>37</sup>. Faute de cohérence

35. Pour plus de précisions sur le contexte de cette opération, voir GROUPE ANTIRACISTE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DÉFENSE DES ÉTRANGERS ET MIGRANTS ; COLLECTIF DES COMMUNAUTÉS SUBSAHARIENNES AU MAROC, *Note d'observation conjointe sur les déplacements et les détentions arbitraires de migrants au Maroc à la suite des rafles du 10 février 2015*, 19 février 2015.

36. MAI, Nicola, "Between Embodied Cosmopolitanism and Sexual Humanitarianism: the Fractal Mobilities and Subjectivities of Migrants Working in the Sex Industry", in: ANTEBY-YEMINI, Lisa ; BABY-COLLIN, Virginie ; MAZZELLA, Sylvie (eds), *Borders, Mobilities and Migrations. Perspectives from the Mediterranean in the 21st Century*, Brussels: Peter Lang, 2014, pp. 175-192.

37. Les refoulements à chaud pratiqués aux frontières de Ceuta et Melilla par la Guardia civil espagnole, en collaboration avec leurs homologues marocains, bafouent la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés en ce qu'ils constituent des expulsions collectives. L'Espagne a été ainsi condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme et par l'Organisation des Nations unies pour cette pratique.

entre le discours, le droit et les pratiques, les supposées « victimes de traite » ne sont protégées ni au Maroc, ni dans les enclaves, ni même accueillies d'emblée dans la péninsule espagnole. Les dirigeants exotisent ainsi les violences comme produites par d'« Autres » violents et dangereux, les « Subsahariens », dédouanant les autorités de leurs responsabilités dans les violences perpétrées à l'encontre des personnes migrantes, et notamment des femmes, bloquées dans des espaces de non droit et d'impunité.

De chaque côté de la frontière, la vulnérabilité des femmes est utilisée pour produire de la compassion et instrumentalisée à des fins politiques. Ce concept, ainsi utilisé, ne pense les femmes migrantes noires que comme des victimes qui auraient besoin d'être libérées, tout en occultant leur capacité d'agir. Or, le témoignage de Maryse, une Camerounaise en attente de passage avec sa fille, montre toute la force et la détermination de ces femmes : « *Je suis partie seule avec mon argent, je suis une battante, on ne m'a pas aidée. Tout le monde compte sur moi [au pays]* ».

Ce constat nous invite à analyser les formes d'« agentivité » qui sont déployées face à la sécurisation des frontières. Les femmes composent de multiples façons face aux assignations de « race » et de genre qui contraignent leur mobilité : par la résilience, comme celles qui acceptent des relations sexuelles avec les *chairmen* pour accéder à une traversée en zodiac ; par la réappropriation de ces assignations, comme les femmes qui planifient une arrivée en forêt en étant déjà enceintes ou encore celles au teint clair qui se voilent pour ressembler à des Marocaines et franchir plus facilement les postes frontières ; ou encore par leur contournement, comme l'ont fait quelques rares « choqueuses de barrière » ayant tenté un mode de franchissement considéré masculin. Toutefois, les femmes qui ont expérimenté ces stratégies de contournement s'exposent à des « retours de bâtons » violents, comme nous l'a confié une Camerounaise rencontrée sur place et restée profondément traumatisée.

Toutes les femmes migrantes que nous avons rencontrées aux frontières dénoncent la violence particulière qui les affecte et les efforts supplémentaires qu'elles doivent fournir pour y faire face. Elles affirment se battre « *doublement* », à la fois face aux entraves à leur quête de mobilité en tant que femmes noires, mais également pour elles-mêmes et parfois pour leur enfant né en cours de route d'un père « parti chercher l'Europe seul » ou résultant d'un viol au cours du trajet migratoire.

La « vulnérabilité » n'est pas naturellement réservée aux femmes, mais elle est distribuée de manière différenciée du fait des multiples mécanismes d'oppression et de dépossession. Ce concept permet ainsi de dénoncer la situation politique et sociétale des femmes. Comme l'expose Judith Butler, tout individu qui adhère à une revendication en vue de résister aux diverses formes de gouvernement prend le risque, en engageant son corps dans l'espace public, de s'exposer à de possibles souffrances<sup>38</sup>. Ainsi, aux frontières les femmes peuvent être considérées, par leur seule présence, comme faisant partie intégrante de l'action de résistance face aux politiques d'entrave à la liberté de circulation.

### **Conclusion : du contrôle des mobilités au contrôle du corps des femmes**

Si les impacts croisés des rapports sociaux de sexe et des politiques de la frontière sont multiples et complexes, l'on note une tendance qui se maintient, à chaque niveau — étatique (discours), local (pratiques des forces de l'ordre, de civils), micro-local (au sein de la population migrante) — de tirer profit de la présence des femmes et de contrôler leur mobilité et leur sexualité. L'externalisation du contrôle des frontières de l'UE en direction de l'Afrique aggrave ainsi les violences contre les femmes, car cela participe à créer et entretenir, tout au long de la route migratoire, un continuum d'espaces où les femmes noires doivent faire face aux rapports de pouvoir et de domination de sexe, de « race » et de classe pour pouvoir passer les frontières sécurisées. Les routes migratoires rendues plus longues et dangereuses contraignent souvent les femmes en quête de mobilité (et dont la classe sociale ne permet pas le privilège de l'obtention de visa) à se trouver un « protecteur », dès le départ ou en chemin. Il s'agit là d'une perte d'autonomie immédiate pour ces femmes, qui se voient dans l'obligation d'inclure un homme dans leur projet migratoire pour avoir l'espoir d'être en sécurité. Au fur et à mesure des rencontres, le nombre de femmes violées sur la route et pendant le blocage aux frontières, par des militaires ou des civils, prend une ampleur si grande, qu'il révèle que les violences sexuelles ne sont pas résiduelles, mais bien systémiques, dans le cadre de ces mobilités entravées.

Derrière les affrontements spectaculaires illustratifs de la « guerre aux migrants » qui ont lieu aux frontières de Ceuta et Melilla, entre forces de sécurité espagnoles/marocaines et hommes noirs tentant de

38. BUTLER, Judith ; GAMBETTI, Zeynep ; SABSAY, Leticia (eds), *Vulnerability in Resistance*, Durham: Duke University Press, 2016, 352 p. (voir p. 25).

## **Sécurisation des frontières et violences contre les femmes 157**

braver la frontière, une guerre de « basse intensité »<sup>39</sup>, bien moins visible, est menée contre les femmes noires en quête de mobilité, par un spectre plus large d'acteurs. En plus de l'ordre social raciste, institué par une exécution violente de la gouvernance migratoire contre les Noirs, un ordre sexué et sexuel semble perpétuellement être réaffirmé à la frontière, renforçant le continuum de la domination masculine. Le contrôle des mobilités renforce ainsi le contrôle du corps des femmes. D'après la philosophe Elsa Dorlin, « pour certain.e.s, la question de la défense [...] relève d'une expérience vécue en continu, d'une phénoménologie de la violence »<sup>40</sup>. Loin de la figure de victime passive, aux frontières les femmes noires résistent quotidiennement face aux politiques sécuritaires et aux rapports de pouvoir et de domination. Elles se défendent et persèverent dans leur quête de mobilité, dans l'espoir de pouvoir, elles aussi, dire un jour : « boza » !



---

39. Pour reprendre le concept largement mobilisé par des féministes en Amérique du Sud, comme Rita L. Segato, ou par la sociologue française Jules Falquet dans ses travaux sur les violences contre les femmes en temps de guerre et en temps de paix, dans le cadre de la mondialisation néolibérale.

40. DORLIN, Elsa, *Se défendre*, Paris : Éd. La Découverte, 2017, 200 p. (voir p. 17).

## LES ACTIVITÉS DU CIEMI

Le CIEMI, association Loi 1901, a été créé en 1977.

Le but du Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales (CIEMI) est la sensibilisation – par la documentation, l'information et l'édition – aux migrations internationales comme facteur de transformation et de recomposition du paysage social, culturel et religieux des sociétés nationales.

Pour atteindre cet objectif, le CIEMI s'est structuré autour de **trois services** :

- un Service Documentation
- un Service Formation - Études
- un Service Information - Édition.

## CENTRE DE DOCUMENTATION

Le CIEMI tend, à travers son activité et son expérience documentaire dans le domaine des migrations, à aider les immigrés à **garder la mémoire** de l'itinéraire historique, social, politique et culturel de leurs communautés.

L'objectif est de rassembler et de classer la production concernant les migrations, éditée en France comme à l'étranger. Le centre repère également toute littérature dite "souterraine" produite par les immigrés eux-mêmes (bulletins, tracts, rapports d'association).

Le CIEMI possède, en région parisienne, **l'une des bibliothèques les plus fournies dans le domaine des migrations internationales** en France et dans le monde.

En consultation, sur place, **plus de 33 000 documents, plus de 450 revues** et publications périodiques (en tout, quelque 92 000 références bibliographiques).

Les références bibliographiques, classées par thèmes (migrations internationales, politique, droit, santé, éducation, culture, nationalité, religion, démographie, travail, logement, etc.), sont **consultables par ordinateur** au CIEMI ainsi qu'en ligne sur le site web dont l'adresse est : **[www.ciemi.org](http://www.ciemi.org)**

La bibliothèque est **ouverte au public** tous les jours (du lundi au vendredi inclus) de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.

**Pour tout renseignement complémentaire contactez le CIEMI**

46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél. 01 43 72 49 34 - Fax 01 43 72 06 42 - E-mail : [doc@ciemi.org](mailto:doc@ciemi.org)

CCP 17 787 12 N Paris – VAT's number : FR 51 311 641 419

SIRET : 311 641 419 00016 - Code APE 913E